



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

AVIS PUBLIC

Projet de règlement 205 - Avis public de consultation écrite modifiant le schéma d'aménagement révisé.

**CONSULTATION ÉCRITE
PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 205
AFIN D'AMENDER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le Conseil de la MRC des Appalaches, à la suite de l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 205 par sa résolution 2021-07-9084, à la séance du 14 juillet 2021, tiendra une consultation écrite de la façon suivante :

Date limite de réception des avis écrits établie au **16 septembre à 12 heures (midi)**.

Par écrit à l'adresse suivante :

MRC des Appalaches
Édifice Appalaches, 2^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6K2

Ou par courriel à l'adresse suivante : info@mrcdesappalaches.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel, afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Une copie du projet de règlement 205 ainsi qu'une présentation du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la MRC des Appalaches : www.mrcdesappalaches.ca

Résumé du projet de règlement 205

Le projet de règlement 205 touche exclusivement la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et a pour effet d'ajouter une affectation de villégiature dans le secteur du Rang 2 (développement Martin) et de retirer une superficie en affectation de villégiature équivalente au Petit lac Saint-François.

Donné à Thetford Mines,
ce 24 août 2021.

LOUIS LAFERRIÈRE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER